



Ce nouveau CLS engage le Grand Périgueux et ses partenaires jusqu'en 2030.

L'Agglo signe son 3e Contrat local de santé

Le 4 juillet, le Grand Périgueux a signé avec une quinzaine de partenaires son 3e Contrat local de santé (CLS) visant à lutter contre les inégalités d'accès à la santé sur le territoire de l'agglomération. Ce contrat lie les différents partenaires pour la période 2025-2030.

Publié le 04 juillet 2025

Le Grand Périgueux est un territoire où les besoins liés à la santé sont en forte croissance, notamment en raison du vieillissement de la population.

Il y existe de fortes inégalités entre communes urbaines et communes rurales en termes d'accès à la santé. L'agglomération est par ailleurs confrontée à une baisse du nombre de médecins généralistes dont un tiers ont aujourd'hui plus de 65 ans et feront bientôt valoir leurs droits à la retraite.

Face à ce constat le Grand Périgueux s'engage pour agir afin de réduire les inégalités d'accès à la santé pour la population de son territoire.

Une volonté politique forte

Si la santé ne fait pas partie des compétences directes ou obligatoires du Grand Périgueux, l'Agglo travaille depuis 2011 (date de la création de l'Atelier santé ville) en réseau avec d'autres partenaires (250 structures) sur les sujets liés à la santé.



" Nous sommes volontaires sur ce dossier pour lequel nous avons été sollicités par l'État et je pense que nous avons très bien travaillé puis que nous en sommes au 3^e CLS ", Jacques Auzou, Président du Grand Périgueux.

Le contrat local de santé qui bénéficie d'un soutien financier de la part de l'ARS Nouvelle Aquitaine, de l'État et du Département a par exemple permis de mener à bien des projets structurants ou innovants comme :

- › La création de la 1^{ère} année des études de santé (PASS-R) délocalisée à Périgueux à partir de 2020 (avec une participation annuelle du Grand Périgueux de 55 000 €)
- › La maison de santé de Vergt et son extension
- › Deux évaluations sur les impacts sur la santé du programme de rénovation urbaine de Chamiers et de Silot,
- › Des actions « d'aller vers » comme la vaccination contre la covid (+ de 900 personnes âgées isolées vaccinées en 2021) et villa santé mobile,
- › Des projets de prévention en santé mentale,
- › Un travail au long cours sur l'attractivité des professionnels de santé (bourses, accueil, guichet unique, création du fonds de soutien à la démographie médicale avec plus de 600 000 € investis depuis 2022 pour des projets de cabinets médicaux (Coursac, Razac-sur-l'Isle, Saint-Pierre-de-Chignac, Val-de-Louyre-et-Caudeau, Savignac-les-Eglises, Sanilhac et Sorges-et-Ligueux-en-Périgord).
- › Des actions en faveur de la lutte contre les discriminations, ou pour l'inclusion numérique.

Répondre aux besoins de santé partout et pour tous

À travers son 3^e CLS, le Grand Périgueux souhaite poursuivre son engagement au sein de ce collectif en faveur de la santé du territoire en menant des actions s'articulant autour de 4 axes prioritaires :

1. Faciliter le recours à la prévention et au soin avec des actions telles que :

- › Le renforcement de la 1^{ère} année de médecine avec la création d'une option santé dès le lycée (prépa publique intégrée) en partenariat avec l'Education nationale
- › Une politique d'accueil des internes en médecine en partenariat avec l'hôpital de Périgueux, la ville et le Département (découverte touristique, soirée d'accueil, bourses au logement...)
- › Un accompagnement à l'installation de professionnels de santé (logement, mode de garde, emploi etc) à travers le guichet unique Présence médicale 24 et le site Soigner en Périgord (en partenariat avec la CPAM et le Département)
- › Le projet de création de l'Ehpad intergénérationnel de Vergt
- › Et toujours le soutien aux communes à travers le fonds de soutien à la démographie médicale



" Pour être attractifs, il nous faut trouver des conditions favorables pour accueillir les jeunes internes. À savoir, un tuteur, mais aussi un hébergement pour les six semaines de leur stage. Nous recherchons donc des réponses à ces questions ", Jacques Auzou

2. La santé mentale à travers la mise en place d'actions en santé communautaire telles que :

- › Des formations aux premiers secours en santé mentale (PSSM) pour les adultes et les jeunes avec le Centre hospitalier Vauclaire
- › Des programmes de renforcement des compétences psycho sociales chez les enfants
- › L'éducation thérapeutique du patient : comment vivre avec sa maladie etc.

3. Lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé notamment pour les femmes à travers :

- › Le soutien à des dispositifs d'accueil, d'écoute, d'orientation et les associations, etc.
- › Le relais et le soutien de projets en lien avec la santé des femmes (ex : TouteSport, Bouge en rose, lutte contre la précarité menstruelle...)
- › La production de données locales liées à la santé des femmes
- › Le déploiement ou le soutien de dispositifs de prévention (ex : violentomètre, mémo de vie, 3919 ...)
- › La formation des relais de proximité (élus, communes, dirigeants associatifs etc.)

4. Promouvoir la santé partout et pour tous en :

- › Formalisant le lien avec les 43 communes de l'agglomération dans le domaine de la santé, du handicap, des discriminations
- › Recensant et en valorisant les initiatives locales
- › Soutenant, via l'ingénierie, les projets communaux etc.

50 actions pour réduire les inégalités de santé lors du dernier CLS

Le CLS 2019 – 2024 a permis de mener 50 actions pour réduire les inégalités de santé soit un investissement de près d'un million d'euros pour le Grand Périgueux à travers :

- › 23 actions de prévention et de promotion de la santé (926 000 €)
- › 11 actions en faveur de la santé mentale pour favoriser le bien-être psychique de la population (12 000 €)
- › 2 actions en faveur de la santé environnementale pour promouvoir un cadre de vie favorable à la santé (9 456 €)
- › 12 actions pour évaluer et promouvoir le Contrat local de santé (39 492 €).



Les signataires du CLS :

Le Grand Périgueux, l'Agence Régionale de Santé de Nouvelle Aquitaine (ARS NA), La Préfecture de la Dordogne, Le Conseil départemental de la Dordogne, La Direction des services départementaux de l'Education Nationale de la Dordogne, La Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Dordogne, La Caisse d'Assurance Retraite et Santé au Travail d'Aquitaine, La Mutualité Sociale Agricole, La Caisse d'Allocations Familiales de la Dordogne, Le Centre Hospitalier de Périgueux, Le Centre Hospitalier de Vauclaire, Vyy 3 Coeur d'Aquitaine, Le service de Prévention et de santé au travail 19/24, L'hôpital privé Francheville et les Communautés Professionnelles et Territoriales de Santé (CPTS) Viveval et Périg'ors.



255 rue Martha Desrumaux
24000 PÉRIGUEUX

Nos horaires d'ouverture
Lundi au jeudi
8h30-12h30 | 13h30-17h30
Vendredi
8h30-12h30 | 13h30-17h

ALLO AGGLO
05 53 35 86 00

[> CONTACT](#)